



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	COURGEY	Monsieur Laurent
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Frédéric FAVERJON
	Monsieur François REBSAMEN	Madame Valérie TEISSEIRE
	Monsieur Pierre PRIBETICH	

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Marien LOVICHl pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur David HAEGY	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : EDUCATION

Convention création de l'unité d'enseignement élémentaire troubles autistiques de l'école élémentaire Drapeau

La Ville de Dijon propose et soutient le déploiement de dispositifs et actions visant à favoriser l'inclusion dans de nombreux domaines et dans tous les temps de vie des personnes en situation de handicap.

Cet engagement est réaffirmé dans le projet éducatif, Génération Dijon, qui fait de la solidarité et de l'inclusion l'une de ces orientations prioritaires.

A ce titre, la Ville favorise l'implantation sur son territoire d'unités d'enseignement en faveur des enfants porteurs de handicap en association avec l'Éducation Nationale et à l'Agence Régionale de Santé avec pour objectifs de :

- Favoriser le développement des compétences scolaires et des habiletés sociales,
- Améliorer le parcours de formation des élèves en situation de handicap,
- Soutenir chaque jeune dans la réalisation de l'ensemble de ses potentialités et le conduire à l'autonomie.

Les enfants concernés participent aux temps d'apprentissages avec les autres élèves de leur âge tout en bénéficiant des interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques adaptées à leur handicap, dispensées par enseignants et professionnels médico-sociaux.

Par délibération du 23 juin 2023, le Conseil municipal a validé la signature de conventions entre la Ville de Dijon, l'association des PEP CBFC et l'Acodège pour la gestion de ces unités d'enseignements spécialisées de Dijon.

En juin 2025, l'Éducation Nationale a décidé de l'ouverture en septembre 2025 d'une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à l'école Drapeau, école déjà dotée d'une unité maternelle.

Ainsi, les enfants peuvent suivre l'intégralité de leur scolarité du premier degré dans la même école facilitant la continuité éducative et la prise en charge des enfants.

Dijon compte désormais dix-neuf classes spécialisées sur son territoire.

Le présent rapport a pour objet de formaliser le partenariat engagé avec l'Éducation Nationale et l'acteur médico-social impliqué sur ce dispositif (Acodège) en concluant une convention triennale de coopération d'objectifs et de moyens, comme il a été réalisé en 2023 pour les autres classes spécialisées.

L'objet de cette convention est de déterminer les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement, la répartition des coûts d'installation et de fonctionnement entre la Ville de Dijon et l'Acodège.

Elle précise également les conditions d'utilisation des locaux mis à sa disposition (responsabilités, respect des normes de sécurité, durée, accessibilité aux locaux, prise en charge financière des dépenses, mobiliers et équipements et leurs remplacements, travaux d'aménagements puis d'entretien) et aborde enfin la gestion des temps périscolaires (modes de participation des enfants, facturation, encadrement, ressources humaines et relations familles).

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de signature d'une convention entre la Ville de Dijon et l'Acodège (joint en annexe).

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer ladite convention, annexée au présent rapport, et **autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour son application

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	